
GARANTIE

Faits saillants de la garantie

- Garantie complète de deux ans - intégralité du produit
- Garantie complète de quatre-vingt-dix jours couvrant les parties cosmétiques comme le verre, les éléments peints et les éléments décoratifs.
- Garantie limitée de cinq ans sur tous les brûleurs à gaz et éléments électriques (mixte)